Image not found or type unknown

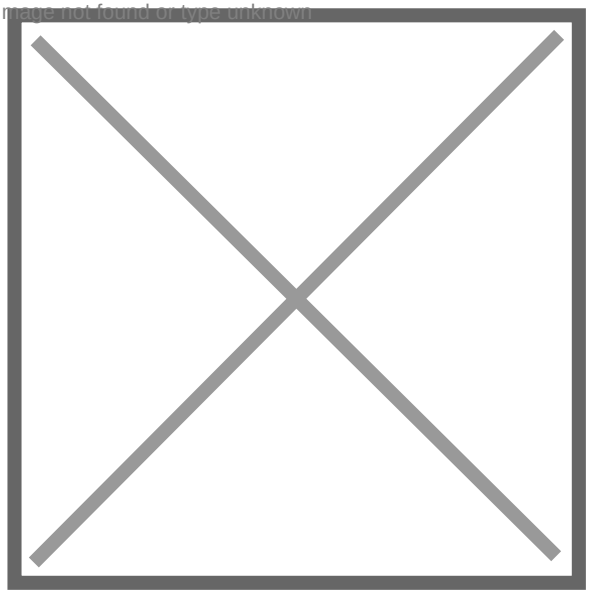

Délocalisation suivre ou être licencié

Par **criquwi**, le **04/02/2009** à **12:53**

bonjour, mon entreprise qui comprenait 2 sites distant de 50km ce restructure en une seule unité de fabrication cela m'obligerait si je suis d'accord pour suivre a parcourir 50km au lieu de 500mêtres actuellement , mon patron me propose généreusement un accompagnement de 3 mois pour les frais de route et c'est tout .peut on négocier du point de vue légal quelque chose de mieux étant donné que je ne peux pas me permettre de refuser de suivre.Si vous avez vécu ceci pouvez vous me donner vos conseils

Par **julius**, le **05/02/2009** à **10:21**

Malheureusement , je dirais : "acceptez".
Cela reste de la négociation.

si vous refusiez , il prendrait acte de la rupture de votre contrat à ses torts et vous licencierez (chose que vous dites ne pas pouvoir vous permettre).

Essayez de négocier plus , ou d'autres avantages avec lui.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés